

Interpellation Catherine Labouchère demandant quand sera créé le Conseil consultatif des hautes écoles

Développement

Lors de l'adoption de la LUL en 2004, la création d'un Conseil consultatif des Hautes écoles avait été largement débattue et adoptée. Son existence est formalisée par l'art 8 de la LUL. Le Conseil d'Etat devait la concrétiser par un règlement.

Or, aujourd'hui, force est de constater que cette disposition est restée lettre morte. Le plan stratégique pluriannuel liant l'Etat et l'Université vient d'être adopté par notre parlement. Dans le cadre de l'UNIL, une réflexion constante pour mieux faire connaître l'institution au sein de la société civile est menée et se concrétise par plusieurs actions : journées "portes ouvertes", de réflexion, pour la jeunesse, etc.

Le Conseil consultatif devait être l'organe servant de plate-forme entre les hautes écoles, la société civile, les mondes économique et politique. Au moment où le Canton de Vaud a le vent en poupe dans le domaine de la formation de haut niveau, un tel conseil aurait toute sa place.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quand entend-il mettre sur pied un tel conseil conformément à ce qui est prévu à l'art 8 de la LUL ?
2. Comment envisage-t-il sa composition ?
3. Quelles missions entend-il donner à ce conseil, respectivement quel sera son cahier des charges ?

Lausanne, le 15 avril 2008.

(Signé) *Catherine Labouchère et 19 cosignataires*